

École catholique de l'Enfant-Jésus

161, chemin Airport, Site 118, C.P. 45, RR1 Dryden ON P8N 2Y4

Tél. (807) 937-4249 Téléc. (807) 937-2349

www.csdcab.on.ca

Mona Caruana, directrice adjointe

Nos enfants sont notre priorité, notre fierté et notre raison d'être

Chers parents,

Certains élèves à l'école ont des allergies graves **aux noix, aux arachides et à leurs dérivés**. Lors d'une consommation ou même au contact d'une petite quantité de ces ingrédients, les enfants en question peuvent subir **un choc anaphylactique**. L'anaphylaxie est une réaction allergique sévère qui affecte plusieurs parties du corps. Elle peut mener à une perte de conscience et entraîner la mort.

Au Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, nous prônons l'équité et la sécurité dans toutes nos écoles. C'est pourquoi depuis quelques années déjà, toutes les écoles du Conseil possèdent des attentes claires et des politiques précises pour créer des environnements sécuritaires pour les élèves ayant des allergies graves.

Afin de continuer à assurer la sécurité des enfants dans **toutes** les écoles de la province, le gouvernement de l'Ontario a adopté une nouvelle loi, la *Loi Sabrina*, qui a été mise en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Cette loi exige entre autres que les conseils scolaires élaborent des stratégies visant à réduire les risques d'exposition aux substances anaphylactiques.

Dans l'esprit de collaboration, et afin de protéger nos élèves à risque de réactions fatales, nous demandons la coopération et la vigilance de tous les parents. Puisque même une infime quantité de la substance en question peut provoquer une réaction parfois fatale, la meilleure façon d'éviter ce genre de réaction est de s'assurer que ces produits ne se retrouvent pas à l'école. Vous trouverez ci-inclus une description des procédures envisagées pour réduire les risques de contamination et de consommation des aliments qui pourraient susciter une réaction anaphylactique chez un ou une élève ayant des allergies.

La sécurité de nos élèves nous tient à cœur. Si vous avez des questions ou des commentaires, je vous invite à communiquer avec moi au **937- 4249**.

La directrice adjointe,

Mona Caruana



Mesures à prendre par tous les parents afin de réduire le risque de réactions anaphylactiques

situations	directives	suivis	raisonnement
les goûters	Les collations contenant des arachides, noix, tournesols ou leurs produits dérivés sont interdits à l'école.	La collation sera retournée à la maison avec une note explicative	Les élèves partagent un local pour manger. Pour les élèves atteints d'allergies fatales, même la plus petite trace ou senteur de l'allergène peut causer une réaction dangereuse ou mortelle. La contamination croisée survient lorsqu'un aliment sans danger vient en contact avec l'allergène. En réduisant la présence d'aliments allergènes, le risque de contamination croisée est diminué.
le dîner	Les dîners contenant des arachides, noix, tournesols ou leurs produits dérivés sont interdits à l'école.	L'école communique immédiatement avec un parent qui se rend à l'école avec un nouveau dîner. Si le parent est dans l'impossibilité de se rendre à l'école, l'école fournit un dîner à l'élève.	Les jeunes élèves n'ont pas la maturité et les connaissances nécessaires pour faire des choix sécuritaires. Le risque potentiel de contamination est plus élevé.
occasions spéciales	Les aliments avec arachides, noix, tournesols ou leurs produits dérivés ne seront pas acceptés pour consommation par des groupes d'élèves.	Un parent qui désire apporter de la nourriture à l'école doit avertir l'enseignante en question qui doit faire un suivi auprès des parents concernés avant l'activité en question.	Les surprises dans les salles de classe peuvent causer beaucoup d'ennuis pour les enfants qui ont des allergies fatales. Si les parents sont avertis d'avance, ils peuvent prévoir des alternatives sécuritaires qui n'excluent personne.
partage de nourriture	Le partage de nourriture est interdit.	Les élèves sont avertis et peuvent être réprimandés selon le code de vie en vigueur à l'école.	Les jeunes élèves n'ont pas la maturité et les connaissances nécessaires pour faire des choix sécuritaires. Le risque potentiel de contamination est plus élevé.